

Cherche personne qui a d suites non presentation enfants

Par JUGE, le 04/06/2008 à 17:19

JE VOUDRAIS DES TEMOIGNAGES DE PERSONNES SEPARES A QUI ON N A PAS PRESENTE LES ENFANTS ET QUI ONT EU DES SUITES POSITIVES C A DIRE QUE LE PARENT A ARRETE CELA, LES SUITES ONT ETE EFFICACES ET L AVOCAT AUSSI.QUE FAIRE DANS CETTE SITUATION? merci de vos temoignages;

Par Tisuisse, le 07/08/2008 à 15:09

Si vous bénéficiez, par jugement, du droit de visite et d'hebergement pour vos enfants et que vous ne pouvez jamais les avoir par la faute de l'autre parent, vous pouvez déposer plainte, au pénal, contre cet autre parent. La non présentation d'enfants peut avoir des conséquences graves pour le parent déficiant (amende, prison, déchéance de ses droits d'hébergement, ...)

Par janus2pelican, le 01/09/2008 à 17:09

Vous faites bien de préciser peut ...